

**DÉLIBÉRATION N°2021-22_084
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté**

Séance en date du 31 mai 2022

1.2 - Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 15 mars 2022

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 17 Membres représentés : 8 Total : 25	Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0

VU l'article 27.8 des statuts de l'université de Franche-Comté ;

VU l'article 23 du règlement intérieur de l'université de Franche-Comté.

Conformément aux statuts de l'université et à son règlement intérieur, les procès-verbaux des réunions en formation plénière du conseil d'administration sont diffusés à ses membres avant d'être soumis à l'adoption du conseil lors de la séance suivante.

En application de ces dispositions, les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent le procès-verbal du conseil d'administration du 15 mars 2022.

Besançon, le 16 juin 2022.



Pour la présidente et par délégation
Le directeur général des services


Thierry CAMUS

Annexe / pièce jointe :

Annexe 1.2 « procès-verbal du conseil d'administration du 15 mars 2022 »

*Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté*

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ**

**Séance du mardi 15/03/2022
(avant approbation)**

Membres en exercice : 36
Quorum : 18
Membres présents : 14
Membres représentés : 10
Membres présents ou représentés : 24

COLLEGE A (8)

Mme la professeure Marie-Christine WORONOFF (Pour une université d'ambitions et de valeurs / UFR SANTÉ)

M. le professeur Pascal FABRE (Pour une université d'ambitions et de valeurs / UFR SJEPEG)

Mme la professeure Thérèse LEBLOIS (Pour une université d'ambitions et de valeurs / UFR ST)

M. le professeur Benjamin GOLDLUST (Pour une université d'ambitions et de valeurs / UFR SLHS) **représenté. Procuration remise à Mme Thérèse LEBLOIS**

Mme le professeur Céline REYLE (Pour une université d'ambitions et de valeurs / OSU THETA)

M. le professeur Frank PALMINO (Pour une université d'ambitions et de valeurs / IUT Belfort-Montbéliard) **représenté. Procuration remise à Mme Laurence ANDERHUEBER**

M. le professeur Daniel GILBERT (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / UFR STGI)

Mme la professeure Marie-Cécile PERA (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / IUT Belfort-Montbéliard) **représentée. Procuration remise à M. Daniel GILBERT**

COLLEGE B (8)

Mme Catherine TIRVAUDEY, maître de conférences (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / UFR SJEPEG) **représentée. Procuration remise à M. David MARKEZIC**

M. Richard STEPHENSON, maître de conférences (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / UFR SLHS)

Mme Virginie BLONDEAU-PATISSIER, maître de conférences (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / UFR ST)

M. David MARKEZIC, professeur agrégé (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / IUT Belfort-Montbéliard)

Mme Anne-Chantal DRAIN, professeure certifiée (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / IUT BV) **représentée. Procuration remise à M. Richard STEPHENSON**

M. Antoine PERASSO, maître de conférences (Pour une université d'ambitions et de valeurs / UFR ST)

Mme Laurence ANDERHUEBER, professeure agrégée (Pour une université d'ambitions et de valeurs / UFR STGI)

PERSONNELS BIATOS (6)

M. Emmanuel LAURENT (SNPTES – UFR SANTÉ) **représenté. Procuration remise à Mme Marie-Christine WORONOFF**

Mme Marie-Pascale BEHRA (CGT-FERC Sup – UFR SLHS)

M. Julien Yves ROLLAND (Pour un engagement Responsable, Humain et Constructif – UFR ST)

Mme Maryse GRANER (Ensemble pour une université respectueuse ! - CLA)

M. Matthieu THIVET (Ensemble pour une université respectueuse ! – UFR SLHS) **représenté. Procuration remise à Mme Maryse GRANER**

USAGERS (6)

Mme Marine VUILLERMOZ (Bouge ton campus avec tes associations et la BAF)

Suppléant M. Antoine SCHNEGG

M. César GUERRIN (Bouge ton campus avec tes associations et la BAF)

Suppléante Mme Margaux MONTEILHET

Mme Clémence PITARD (Bouge ton campus avec tes associations et la BAF)

Suppléant M. Théo JARY **représentée. Procuration remise à M. César GUERIN**

M. Matthieu GUINEBERT (CGT-SE et ASDE) **représenté à partir de 15h45. Procuration remise à Mme Marie-Pascale BEHRA**

Suppléante Mme Stella FINANCE

M. Bastien HECHE (UNI : Etudiez, on s'occupe du reste !)

Suppléant M. Dylan DEMARCHE

M. Loïc DUBOSCLARD (L'Union estudiantine de l'université de Franche-Comté)

Suppléante Mme Florise PRETET

PERSONNALITES EXTERIEURES (8)

Mme Anne VIGNOT (Communauté d'agglomération du Grand Besançon)

Ou sa suppléante Mme Catherine BARTHELET **représentée à partir de 16h30. Procuration remise à M. Julien Yves ROLLAND**

Mme Laëtizia MARTINEZ (Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté)

Ou sa suppléante Mme Rim EL MEZOUGH **arrivée à 14h45**

M. Johann CUSSEY (directeur général d'Auréo Technology) **représenté. Procuration remise à Mme Mme Céline REYLE**

M. Philippe PETITCOLIN (coordinateur CFE-CGC GE Belfort) (procuration)

Mme Marie DEVALLOIR (project Management Officer à Micro-Mega SA) **représentée. Procuration remise à M. Antoine PERASSO**

Mme Florence BURGER (proviseure du lycée Edgar Faure) **représentée. Procuration remise à M. Pascal FABRE**

M. Pascal MOREL (directeur scientifique et directeur médical de l'établissement français du sang (EFS) **représenté. Procuration remise à M. Philippe PETITCOLIN**

PERSONNALITES INVITEES

M. le Recteur ou son représentant : Mme Cristina BUSQUET-PARETS de la DRESRI

La séance est ouverte à 14h30, en présentiel, sous la présidence de Mme Marie-Christine Woronoff, Présidente de l'université de Franche-Comté.

.....

1. Approbation du verbatim et du procès-verbal du conseil d'administration du 8 février 2022

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 0
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 24
Membres présents : 14	
Membres représentés : 10	Pour : 24
Total : 24	Contre : 0

Conformément aux statuts de l'université et à son règlement intérieur, les procès-verbaux des réunions en formation plénière du conseil d'administration sont diffusés à ses membres avant d'être soumis à l'adoption du conseil lors de la séance suivante.

Aucune observation n'est soulevée lors de cette approbation.

En application de ces dispositions, les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent le procès-verbal du conseil d'administration du 8 février 2022.

2. Points d'information

La Présidente informe les administrateurs de la situation des personnels et étudiants en mobilité, de nationalité russe et ukrainienne, compte tenu du conflit en Ukraine.

Elle annonce également qu'une prime exceptionnelle sera versée à l'ensemble des BIATSS.

Elle indique par ailleurs qu'un nouveau protocole de télétravail va être mis en place.

Enfin, elle informe les administrateurs de la situation relative à UBFC.

3. Affaires financières

3.1. Rapport annuel de performance 2021 (RAP) (pour vote)

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 2
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 24
Membres présents : 15	
Membres représentés : 11	Pour : 24
Total : 26	Contre : 0

Le rapport annuel de performance est présenté par M. Pascal Fabre, Vice-Président CA de l'université de Franche-Comté, Chargé des finances, du pilotage et des moyens.

Il expose notamment éléments fondamentaux d'une politique universitaire contenu dans ce rapport.

En vertu de l'article R. 719-101 du code de l'éducation, le rapport annuel de performance de l'établissement, préparé par l'ordonnateur, est annexé au compte financier.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent le rapport annuel de performance 2021 (RAP) annexé.

3.2. Approbation du compte financier 2021 (pour vote)

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 2
Quorum : 18	
Membres présents : 15	Suffrages exprimés : 25
Membres représentés : 12	Pour : 25
Total : 27	Contre : 0

Article 1

Conformément aux dispositions de l'article L. 719-5 du code de l'éducation, le compte financier de l'exercice 2021 est soumis au conseil d'administration pour information et pour vote.

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 2 369,29 ETPT dont 2 139,58 ETPT sous plafond Etat et 229,71 ETPT hors plafond
- 219 952 671,18 € d'autorisations d'engagement
 - 170 178 247,21 € personnel
 - 28 714 672,55 € fonctionnement
 - 21 059 751,42 € investissement
- 204 434 152,11 € de crédits de paiement
 - 170 107 657,21 € personnel
 - 25 818 741,94 € fonctionnement
 - 8 507 752,96 € investissement
- 204 949 509,79 € de recettes
- 515 357,68 € de solde budgétaire (excédent)

Article 2

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- 1 788 749,15 € de variation de trésorerie
- 2 248 972,31 € de résultat patrimonial
- 5 201 161,26 € de capacité d'autofinancement
- 1 045 438,45 € d'apport au fonds de roulement

Article 3

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur 2 248 972,31 € en réserve, à savoir :

+ 65 106,25 € pour le SAIC et + 2 183 866,06 € pour l'établissement (hors SAIC).

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale, des opérations pluriannuelles, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

3.3. Evolution des tarifs Formation continue et alternance (SeFoC'Al) (pour vote)

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 2
Quorum : 18	
Membres présents : 15	Suffrages exprimés : 25
Membres représentés : 12	Pour : 25
Total : 27	Contre : 0

Les tarifs pratiqués par le Service de la Formation Continue et Alternance (SeFoC'Al) et arrêtés par la délibération n° 2020-21_70 du conseil d'administration du 11 février 2021 relative aux tarifs de la formation continue et en alternance sont modifiés conformément à l'annexe 3.3 « Tarifs formation continue et alternance ». Trois modifications sont apportées :

- Une précision sur les tarifs des diplômes d'Etat en santé (suite à l'universitarisation de plusieurs formations) ;
- Le passage de 600 à 650 € pour les exonérations de plein droit sur recherches de financement totalement ou partiellement infructueuses ;
- Une précision de la politique tarifaire sur les étapes de la VAE.

Les tarifs proposés ont été soumis au conseil restreint de SeFoC'Al qui les a approuvés le 9 mars 2022 (12 voix pour ; 0 contre ; et 9 abstentions).

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent les modifications des tarifs proposées.

3.4. SCD : Tarifs de remboursement des documents et matériel numérique proposés au prêt (pour vote)

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 0
Quorum : 18	
Membres présents : 15	Suffrages exprimés : 27
Membres représentés : 12	Pour : 27
Total : 27	Contre : 0

Les tarifs de remboursement pratiqués par Service Commun de documentation (SCD) et approuvés par la délibération du 21 septembre 2010 du conseil d'administration sont modifiés conformément à l'annexe 3.4.2 « *Tarifs de remboursement des documents et du matériel numérique proposés au prêt par les bibliothèques universitaires du SCD* ».

Deux modifications ont été apportées :

- Ajout de tarifs de remplacement pour les équipements numériques qui sont depuis peu proposés au prêt dans les BU (ordinateurs portables, système de partage d'écran),
- Modification des tarifs de remplacement des documents imprimés et multimédias proposés au prêt, précédemment votés en conseil d'administration de l'UFC du 21 septembre 2010.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent les modifications des tarifs proposées.

4. Affaires statutaires

4.1. Proposition de nomination à la direction des PUFC par la Présidente de l'uFC (pour vote)

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 1
Quorum : 18	
Membres présents : 15	Suffrages exprimés : 26
Membres représentés : 12	Pour : 26
Total : 27	Contre : 0

Conformément à l'article 39 des statuts des PUFC, « *le directeur des PUFC est nommé par le Président de l'UFC sur proposition du Conseil d'administration de l'UFC, après appel de candidature. Le Conseil de gestion peut exprimer, à la majorité absolue de ses membres, un avis à transmettre au président de l'UFC avant sa proposition.* »

Le mandat du directeur est de 4 ans renouvelable.

Un appel à candidature à la direction des PUFC a ainsi été adressé le 9 février 2022 et 1 personne a fait acte de candidature :

- **Monsieur Jean-Paul BARRIERE (Professeur d'université)**

Après avoir entendu l'intéressé lors de sa séance du 11 mars 2022, le conseil de gestion des PUFC a émis, à l'unanimité de ses membres, un avis favorable à la nomination de M. Jean-Paul Barrière.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration proposent la nomination de Monsieur Jean-Paul Barrière en qualité de directeur des PUFC.

5. Affaires immobilières

5.1. Plan de nommage (pour information)

Le campus Bouloie-Témis s'étend sur près de 100 ha et regroupe de nombreux établissements peu identifiables pour les nouveaux usagers, les livreurs ou les forces de sécurité.

Prévue dans le contrat métropolitain conclu entre GBM et la Région, une démarche de fond a donc été entreprise depuis un an pour tendre à structurer le campus, en l'organisant en secteurs, en identifiant les immeubles, les espaces extérieurs et les voiries.

Une concertation a été lancée en octobre 2021. Elle a permis à l'occasion de 8 réunions de travail de recueillir les avis et propositions de toutes les composantes de l'université, du CROUS et de l'ENSMM.

Ainsi se dégagent quelques grands principes :

- Le campus pourra être structuré en 12 secteurs principalement thématiques. Certaines UFR en ont profité pour confirmer ou modifier la dénomination de leurs bâtiments.
- La voirie principale parcourant en S les secteurs Eco-Droit et Sciences aurait tout intérêt à être nommée. Bien qu'elle soit intégralement assise sur du foncier de l'Etat, l'avis de la collectivité pourra être sollicité. La numérotation de cette rue précisera l'accès à chaque voie adjacente et à chaque immeuble desservi. (cf proposition sur le plan en PJ)
- Les espaces extérieurs qui seront en chantier prochainement amèneront de nouvelles fonctions et donc de nouvelles appellations : Jardin de lecture du Learning Centre, Jardin botanique, les Terrasses, le Cœur Campus, le Paraworkout, la Piste finlandaise...
- Les constructions apporteront leurs appellations : l'ISIFC, le Chésinum, les Serres, le (Li)VE, la Maison Campus sports...

Ces différents éléments vont dès à présent permettre :

- de mieux identifier et repérer les immeubles et les zones en chantier.
- de sectoriser le nouveau marché d'entretien des espaces extérieurs à lancer ce printemps
- d'orienter les étudiants, les visiteurs occasionnels, les forces de sécurité
- de préciser les adresses postales et de livraison
- de poser les jalons de la future signalétique directionnelle, statique et numérique
- de structurer le schéma de sûreté à déployer tout prochainement

Les documents graphiques joints en annexe font apparaître les éléments consensuels qui ont été collectivement élaborés.

Des compléments seront à intégrer dans les prochains mois :

- La dénomination par le CROUS des deux secteurs qui le concernent (CROUS ouest et CROUS est).
- Le résultat du travail de fond qui sera lancé en 2022 par l'IUT25 pour une dénomination plus pertinente de ses bâtiments.
- La réflexion du SCD quant à la simplification de la dénomination de ses BU : Learning Centre de la BU Sciences-Sport Claude Oytana n'est pas des plus simples à mémoriser par exemple...
- La marque commerciale de l'ENSM qui est en cours de conception.

5.2. Schéma de sûreté sur les campus (pour information)

Le sentiment d'insécurité sur nos différents campus a tendance à s'accroître depuis plusieurs années.

Les récentes incivilités et agressions, les cambriolages fréquents de nos immeubles et les vols sur les chantiers, la présence illicite régulière de personnes non autorisées, conduisent l'université à se doter d'un schéma de sûreté qui devra se décliner sur chaque campus.

Quatre grands principes rappelés par notre interlocuteur de la police nationale se doivent d'être mis en œuvre :

- Circonscrire le périmètre de nos campus
- Filtrer les accès
- Vidéo protéger les espaces extérieurs
- Doter les campus de dispositifs d'alerte.

Une première déclinaison de ces concepts vous est présentée concrètement dans les documents joints en annexe pour les presque 100 ha du campus Bouloie-Témis.

Il vous est présenté les quatre principes fondamentaux et la déclinaison technique proposée pour le campus Bouloie-Témis.

6. Validation des points de la CFVU du 17 février et du 3 mars 2022 (pour vote)

6.1. Travaux de la commission CVEC du 16 février 2022

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 0
Quorum : 18	
Membres présents : 14	Suffrages exprimés : 27
Membres représentés : 13	Pour : 27
Total : 27	Contre : 0

Les travaux de la commission CVEC (Contribution Vie Etudiante et Campus) sont présentés par Mme Laurence Ricq, Vice-Présidente de l'université de Franche-Comté, Chargée de la Formation et de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent les travaux de la commission Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) du 16 février 2022.

6.2. Calendriers des formations pour l'année universitaire 2022-2023

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 0
Quorum : 18	
Membres présents : 14	Suffrages exprimés : 27
Membres représentés : 13	Pour : 27
Total : 27	Contre : 0

Les calendriers des formations pour l'année universitaire 2022-2023 sont présentés par Mme Laurence Ricq, Vice-Présidente de l'université de Franche-Comté, Chargée de la Formation et de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent les calendriers des formations pour l'année universitaire 2022-2023.

6.3. Calendriers de recrutement en master 1 et 2 pour l'année universitaire 2022-2023

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 14 Membres représentés : 13 Total : 27	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 27 Pour : 27 Contre : 0
--	--

Les calendriers de recrutement en master 1 et 2 pour l'année universitaire 2022-2023 sont présentés par Mme Laurence Ricq, Vice-Présidente de l'université de Franche-Comté, Chargée de la Formation et de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent les calendriers de recrutement en master 1 et 2 pour l'année universitaire 2022-2023.

6.4. Demande d'accréditation du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée mention « Urgences »

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 14 Membres représentés : 13 Total : 27	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 27 Pour : 27 Contre : 0
--	--

La demande d'accréditation du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée mention « Urgences » est présentée par Mme Laurence Ricq, Vice-Présidente de l'université de Franche-Comté, Chargée de la Formation et de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la demande d'accréditation du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée mention « Urgences ».

6.5. Capacité d'accueil du cycle pluridisciplinaire d'études supérieures (CPES) de la licence sciences pour l'ingénieur pour l'année universitaire 2022-2023 – expérimentation nationale

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 14 Membres représentés : 13 Total : 27	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 1 Suffrages exprimés : 26 Pour : 26 Contre : 0
--	--

Mme Laurence Ricq, Vice-Présidente de l'université de Franche-Comté, Chargée de la Formation et de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire présente l'expérimentation nationale qui vise à mettre en place une capacité d'accueil du cycle

pluridisciplinaire d'études supérieures (CPES) de la licence sciences pour l'ingénieur pour l'année universitaire 2022-2023.

Il est notamment indiqué que le parcours proposé est en lien avec le lycée Victor Hugo.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la capacité d'accueil de l'expérimentation nationale : ouverture du cycle pluridisciplinaire d'études supérieures (CPES) de la licence sciences pour l'ingénieur pour l'année universitaire 2022-2023.

La séance du conseil d'administration est clôturée à 16h50.

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1.1 : Verbatim du conseil d'administration du 8 février 2022

Annexe 1.2 : Procès-verbal du conseil d'administration du 8 février 2021

Annexe 3.1 : Rapport annuel de performance 2021 (RAP)

Annexe 3.2 : Compte financier 2021

Annexe 3.3 : Tarifs Formation continue et alternance modifiés

Annexe 3.4.1 : Extrait du PV du conseil d'administration de l'uFC du 21 septembre 2010

Annexe 3.4.2 : Tarifs de remboursement des documents et du matériel numérique proposés au prêt par les bibliothèques universitaires du SCD

Annexe 4.1 : Lettre de candidature de M. BARRIERE

Annexe 5.1.1 : Plan du campus sectorisé

Annexe 5.1.2 : Toponymie Nord campus

Annexe 5.1.3 : Toponymie Sud campus

Annexe 5.1.4 : Liste des toponymes par nature

Annexe 5.2 : Plans repérage des équipements projetés sur le campus Bouloie -Témis

Annexe 6.1 : Délibération n°2021-2022_053 de la CFVU du 17 février 2022

Annexe 6.2 : Délibération n°2021-2022_059 de la CFVU du 3 mars 2022

Annexe 6.3 : Délibération n°2021-2022_060 de la CFVU du 3 mars 2022

Annexe 6.4 : Délibération n°2021-2022_061 de la CFVU du 3 mars 2022

Annexe 6.5 : Délibération n°2021-2022_064 de la CFVU du 3 mars 2022